



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE no 2024-06-01

AVIS PUBLIC est, par les présentes données, par la soussignée, que le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare sera saisi, lors de la séance ordinaire du lundi 17 juin 2024 à la Salle communautaire située au 435 1^{ière} rue du Pied-de-la Montagne de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble ci-dessous mentionné :

Lot : 5 656 396

Propriétaire : Michel Descôteaux

Localisation : 385 2^e rue du Lac Léon

Zonage : Vml-1

Superficie : 2939.10 m²

Le but de cette demande est de régulariser et rendre conforme l'implantation d'un garage dans la marge avant secondaire à 3,6 mètres alors que la marge minimale est de 10 mètres en vertu de l'article 7.20.4 du règlement 144-94 ;

Dans le cas où le Conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, celle-ci ainsi approuvée par le Conseil municipal sera réputée conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare.

DONNÉ à Sainte-Marcelline-de-Kildare, ce 5^e jour de juin 2024.

Catherine Haulard
Directrice générale et greffière-trésorière